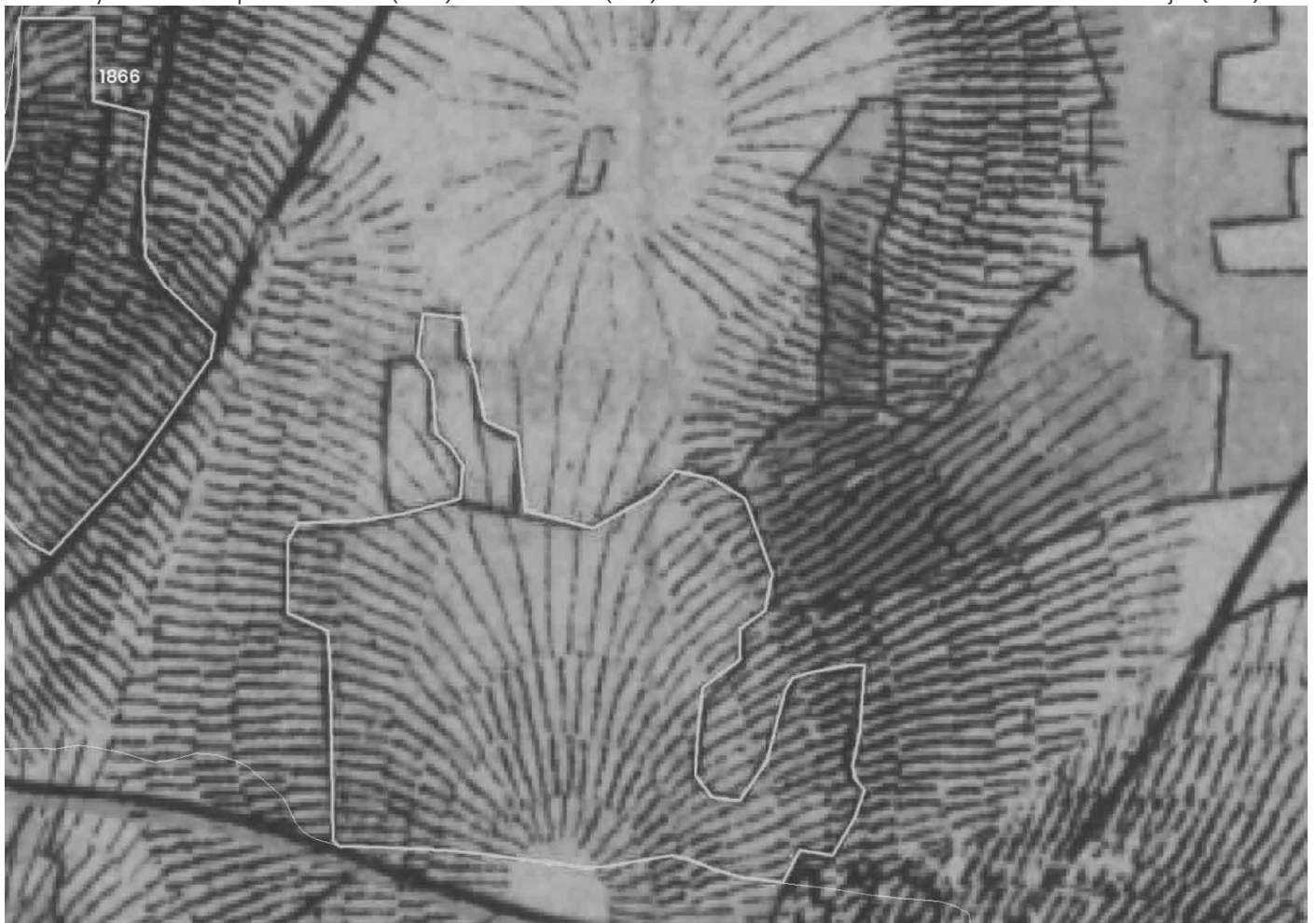




Analyse diachronique à Valuisant (haut) et aux Renons (bas) avec limite en vert des forêts des cartes d'état-major (1866)





Analyse diachronique à Valuisant (haut) et aux Renons (bas) avec limite en vert des forêts des cartes d'état-major (1952)





Analyse diachronique à Valuisant (haut) et aux Renons (bas) avec limite en vert des forêts des cartes d'état-major (2000)





Analyse diachronique à Valuisant (haut) et aux Renons (bas) avec limite en vert des forêts des cartes d'état-major (2015 et 2012)





Analyse diachronique à Valuisant (haut) et aux Renons (bas) avec limite en vert des forêts des cartes d'état-major (2021)





La forêt de Villereversure est majoritairement privée avec, toutefois, 138,96 ha de forêt publique (forêt communale de Villereversure) relevant du régime forestier*, soit 20,6 % des 675,92 ha de forêt actuelle (2005). Les forêts soumises au régime forestier et instituées en application des articles L151-1 à L151-6 du Code forestier figurent en annexe au PLU (R151-53 CU).

La commune n'est pas dotée d'une réglementation des boisements.

S'agissant des opérations de défrichement (dès le premier m²), pour les bois des particuliers, ils sont soumis à autorisation pour les massifs boisés dont la superficie est au moins égale à 2 hectares (L342-1 du Code forestier et arrêté préfectoral du 8 août 2016).

2.2.1.6 Pelouses sèches : des ouvertures paysagères et des réservoirs de biodiversité

Villereversure est riche de milieux ouverts de type pelouses sèches dont celle de l'entité n°72 du site Natura 2000 *Revermont et Gorges de l'Ain* à Sous La Roche ainsi que celles des Znieff de type 1.



Pelouses sèches à Sous la Roche dans le site Natura 2000 (photo de gauche) et hors site Natura 2000



Pelouses sèches à Montagne de Noblens (contiguë à la réserve naturelle de la Grotte de Hautecourt) depuis Sur Champ Ferrant (photos Luc Laurent)